



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 février 2025 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, MBA, conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOËL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Steve BARKLEY, Directeur d'arrondissement
M. Simon PROVOST-GOUPIL, Secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

**CA25 20 0034
Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Michel NOËL
appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2025 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

**CA25 20 0035
Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Pascale Houle	Retour sur la consultation publique du 28 janvier 2025 concernant les projets de règlement des usages et du zonage dans le Village des Rapides

James Ébongué	Retour sur la consultation publique du 28 janvier 2025 concernant les projets de règlement des usages et du zonage dans le Village des Rapides
Jean Desilets	Bruit occasionné par des lancers de rondelles de hockey sur les bandes de la patinoire Bleu Blanc Bouge
Joseph Pugliese	Demande si nous avons des informations d'irrégularités en lien avec l'acquisition du terrain situé au 6800 rue St-Patrick.

10.03

CA25 20 0036
Décès - M. Nicola Spallone

Il est proposé par Nancy BLANCHET
 appuyé par Josée TROILO

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Nicola Spallone survenu le 17 janvier 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA25 20 0037
Décès - M. René Carignan

Il est proposé par Richard DESCHAMPS
 appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur René Carignan survenu le 11 janvier 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA25 20 0038
Décès - Mme Cécile Métivier

Il est proposé par Richard DESCHAMPS
 appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Cécile Métivier survenu le 18 janvier 2025.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA25 20 0039

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2025, à 19 h

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2025 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA25 20 0040

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De déposer le compte rendu de la rencontre du Comité de transition écologique de LaSalle du 27 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1255459001

CA25 20 0041

Appui du règlement de l'arrondissement de Verdun intitulé Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'appuyer le « Règlement RCA23 210006 relatif à la circulation des véhicules lourds », adopté le 6 juin 2023 par l'arrondissement de Verdun, le plan proposé ne générant aucune modification au règlement 2030-LAS-0078 *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1252484003

CA25 20 0042**Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025.**

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence. »;

ATTENDU QU'il s'agit d'un moment clé dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les élèves;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élus et élues municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élus et élues municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence. » qui se tiendra du 10 au 14 février 2025.

Adoptée à l'unanimité.

15.02 1252484002

CA25 20 0043**Résiliation de contrats de location pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

De prendre acte de la résiliation des contrats de location de deux (2) tracteurs-chargeurs avec chasse-neige réversible avec opérateur pour les opérations de déneigement pour l'arrondissement de LaSalle en lien avec les lots 23 et 27 visés par l'appel d'offres public no 23-19940; et

D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à tenir B. Fréreau & Fils Inc. responsable de tous les préjudices résultant de son incapacité à satisfaire ses obligations contractuelles, dont notamment la différence entre le prix de la soumission de B. Fréreau pour ces deux (2) lots de 2023 et les coûts du contrat octroyé à Terrassement Deux-Étoiles Ltée et C.M.S. entrepreneurs généraux inc. visant à pallier ce défaut contractuel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1255748001

CA25 20 0044**Contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec. inc pour le service d'entretien ménager et d'appareteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'octroyer un contrat à l'entreprise 9322-6132 Québec inc. pour le service d'entretien ménager et d'appareteur pour le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et le Centre récréatif et communautaire de LaSalle au montant total de 787 277, 52, taxes incluses, pour la période du 17 février 2025 au 31 décembre 2027, avec deux années d'option se terminant le 31 décembre 2029, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20734; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1246906004

CA25 20 0045

Deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'élagage cyclique des arbres de rue au montant de 319 983,48 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18687; et

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1257151003

CA25 20 0046

Année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2025 au montant de 81 126,33 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19992; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1247151038

CA25 20 0047

Année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc., pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'exercer la première année d'option du contrat octroyé à Lignes-Fit Inc., pour effectuer des services techniques de marquage et de lignage dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 292 496,40 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 24-20378; et

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1257151002

CA25 20 0048

Deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'exercer la deuxième année d'option du contrat octroyé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée, pour les travaux d'abattage d'arbres au montant de 123 304,28 \$, taxes incluses, pour l'année 2025 dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 21-18686; et

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1257151004

CA25 20 0049

Option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'exercer la première année d'option du contrat accordé à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 1 mars 2025 au 28 février 2026, pour un montant maximal de 96 190.68 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no 21-19109; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1256906001

CA25 20 0050

Bail entre l'arrondissement de LaSalle et Les Chevaliers de Colomb du Conseil de ville LaSalle no: 3147

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser la signature du bail entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle et les Chevaliers de Colomb du conseil de Ville LaSalle no: 3147, pour les années 2025 et 2026 pour une somme maximale de 58 000 \$, toutes taxes incluses, si applicables.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1248891015

CA25 20 0051

Permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la signature de la permission avec Hydro-Québec afin de permettre l'utilisation de l'emprise de ligne de transport électrique du lot 1 233 664 pour l'aménagement de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc comprenant l'installation d'un système d'éclairage; et

De mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette permission.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1257151005

CA25 20 0052

Entente entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion et l'entretien écologique du parc des Rapides

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'autoriser la signature de la convention entre Héritage Laurentien et l'arrondissement de LaSalle pour soutenir la mission de l'organisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et accorder une contribution financière au montant de 246 486 \$.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention : et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1258891001

CA25 20 0053

Contribution financière à l'organisme Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres.

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder un montant de 2 000 \$, taxes incluses, si applicables, au Centre communautaire LaSalle pour son projet visant à tenir des activités de danse sociale et en ligne pour ses membres; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1245480009

CA25 20 0054

Contribution financière à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'organisation d'un concert de musique italienne

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 4 000 \$, taxes incluses, si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'organisation d'un concert de musique italienne ouvert à toute la communauté laSalloise; et

D'accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses, si applicables, pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1245480006

CA25 20 0055

Contribution financière à Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin annuel des membres 2025

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 250 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme Le Club Richelieu LaSalle inc. pour la réalisation du bottin 2025; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le message du conseil doit être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1258891003

CA25 20 0056

Contribution financière au Regroupement des éco-quartiers (REQ) pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte »

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner le versement d'une contribution financière non récurrente d'un montant de 4 000 \$ au *Regroupement des éco-quartiers* (REQ) qui a permis l'embauche de deux étudiants pour le projet de la patrouille de sensibilisation environnementale « *La Patrouille verte* » dans l'arrondissement de LaSalle durant l'été 2024; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1258891002

CA25 20 0057

Contribution financière à des organismes pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 6 000 \$ aux organismes Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2025; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

De souligner la contribution et l'engagement de Robert Gibbs, président des Leaders Basketball dans la communauté lasalloise et de souligner la contribution des communautés noires dans l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1255480001

CA25 20 0058

Contribution financière à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférence sur la photographie de Michel Bury.

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses, si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter une conférence sur la photographie de Michel Bury; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1255404002

CA25 20 0059

Contribution financière et projet de convention à trois organismes dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 237 \$ à trois organismes pour l'année 2025 dans le cadre du programme Prévention Montréal du Service de la diversité et l'inclusion sociale et approuver les trois projets de convention à cet effet :

Organisme	Projet	Soutien recommandé pour 2025
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	C-DREAM Leadership Program and youth podcast Making Change Requires Everyone	40 000,00 \$
Maison des familles de LaSalle	Contact humain	80 000,00 \$
Table de développement social de LaSalle	Renforcement des compétences des organismes jeunesse en matière de sécurité urbaine	24 237,00 \$

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement à signer les conventions prévues à cet effet; et

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1259309001

CA25 20 0060

Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1247151039

CA25 20 0061

Remise à des organismes les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone et non-vendus de février 2025 à février 2026.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1258749001

CA25 20 0062

Prise en charge des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire sur la 6^e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu'à la limite de propriété et le remplacement des branchements d'égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d'aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6^e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1257151001

CA25 20 0063

Appropriation du surplus au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'autoriser une appropriation de surplus de 107 574 \$ correspondant au résiduel du budget 2024 du programme Prévention Montréal versé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale et non dépensé en 2024, et utiliser les sommes reçues aux fins auxquelles elles sont prévues.

D'accorder ce budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1259309002

CA25 20 0064

Convention pour la gestion et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte à différents clubs d'âge d'or

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder un montant de 15 600 \$, taxes incluses, pour la gestion déléguée et l'entretien de chalets des parcs Ouelette, Hébert et Jeanotte aux organismes suivants pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Le montant est réparti de la façon suivante :

- | | |
|--|---------|
| • Club de l'âge d'or Margherite d'oro | 3300 \$ |
| • Club d'âge d'or Falchi de LaSalle | 3300 \$ |
| • Club d'âge d'or St-Telesphore | 3000 \$ |
| • Club d'âge d'or Ste-Catherine Labourée | 6000 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et monsieur Simon Provost-Goupil, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1245480008

CA25 20 0065

Marche annuelle de la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis à tenir la marche annuelle pour les soins palliatifs le 4 mai 2025 entre 9h et 12h30 et autoriser la Fondation Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis à utiliser deux barbecues dans le parc Lacharité.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1255247001

CA25 20 0066

Demande au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ)

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) et au programme « Pêche en herbe » de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) pour les trois (3) prochaines années et ce, dans le cadre de la Fête de la pêche les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027;

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande;

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche lors de la *Fête de la pêche*:
Les 6, 7 et 8 juin 2025;
Les 5, 6 et 7 juin 2026;
Les 4, 5 et 6 juin 2027.

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée;

De permettre aux jeunes âgés de 6 à 17 ans de participer aux ateliers de « Pêche en herbe » offerts par la Fondation de la faune du Québec et animés par Héritage Laurentien les samedis 7 juin 2025, 6 juin 2026 et 5 juin 2027; et

D'offrir aux participants des ateliers de formation une canne à pêche, un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 17 ans et le guide "Moi je pêche avec Guliver" et ce pour chaque année du programme en cours.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1258891004

CA25 20 0067

Parc d'amusement par Amusement Fun Show 2006 inc. sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'autoriser Amusement Fun Show 2006 inc. à tenir un parc d'amusement sur le terrain du Carrefour Angrignon du 26 avril au 12 mai 2025 et du 10 au 18 août 2025 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1255459008

CA25 20 0068

Reddition de comptes

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 24 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1253035001

CA25 20 0069

Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0169 pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller d'arrondissement, Michel Noël, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines » dans l'arrondissement de LaSalle.

40.01 1249692007

CA25 20 0070

Dépôt et présentation - Projet de Règlement d'emprunt LAS-0169 pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Michel NOËL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0169 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 538 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection de parcs et de piscines » dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1249692007

CA25 20 0071

Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0170 pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère d'arrondissement, Daniela Romano, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

40.03 1249692008

CA25 20 0072

Dépôt et présentation - Projet du Règlement d'emprunt LAS-0170 pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

De déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0170 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 285 000 \$ pour financer la réalisation des travaux de réfection de voirie » dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1249692008

CA25 20 0073

Avis de motion - Règlement d'emprunt LAS-0171 pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

AVIS DE MOTION est donné par madame la mairesse d'arrondissement, Nancy Blanchet, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

40.05 1249692009

CA25 20 0074

Dépôt et présentation - Projet de règlement d'emprunt LAS-0171 pour la réfection des différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0171 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 537 000 \$ pour la réfection des différents bâtiments » dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1249692009

CA25 20 0075

Avis de motion - 2098-LAS-210 - Terrasses commerciales

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller de la Ville, Richard Deschamps, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 2098-LAS-210 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

40.07 1255459005

CA25 20 0076

Adoption du premier projet de Règlement 2098-LAS-210 - Terrasses commerciales

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-210 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives aux terrasses commerciales.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1255459005

CA25 20 0077

Avis de motion - LAS-0060-4 - Café-terrasse et placotoirs

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère de la Ville, Laura Palestini, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 2099-LAS-12 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

40.09 1255459004

CA25 20 0078

Adoption du projet de règlement LAS-0060-4 - Cafés-terrasses et aux placotoirs

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter le projet de Règlement LAS-0060-4 amendant le Règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de réviser les normes relatives aux cafés-terrasses et aux placotoirs et afin de ne plus assujettir certaines occupations du domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1255459004

CA25 20 0079

Avis de motion - Règlement 2099-LAS-12 - Conteneur accessoire à usage commercial

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller d'arrondissement, Benoît Auger, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 2099-LAS-12 amendant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

40.11 1255459007

CA25 20 0080

Adoption du projet de Règlement 2099-LAS-12 - Conteneur accessoire à usage commercial

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'adopter le projet de Règlement 2099-LAS-12 modifiant le Règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur accessoire à un usage commercial.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1255459007

CA25 20 0081**Avis de motion - 2098-LAS-209 - Encadrement d'installation de conteneur**

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère d'arrondissement, Josée Troïlo, de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 2098-LAS-209 modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

40.13 1255459006

CA25 20 0082**Adoption du premier projet de règlement 2098-LAS-209 - Encadrement d'installation de conteneur**

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement 2098-LAS-209 modifiant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à autoriser et encadrer l'installation de conteneurs dans les zones commerciales, industrielles, communautaires et de services publics.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1255459006

CA25 20 0083**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

De déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du 28 janvier 2025 portant sur les projets de règlements numéro 2098-LAS-208 et LAS-0146-4 visant l'encadrement des interventions du cadre bâti et des aménagements dans le secteur du Village des Rapides.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1252484001

CA25 20 0084**Adoption du premier projet de résolution CA25 20 0084 (PP-33) visant à autoriser sur le lot n° 1 449 545, au 1550, rue Lapierre, la démolition du bâtiment commercial et la construction d'au plus 69 logements.**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1;

Considérant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041 de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le premier projet de résolution CA25 20 0084 (PP-33) visant à autoriser sur le lot n° 1 449 545 (1550, rue Lapierre) la démolition du bâtiment commercial existant et la construction d'au plus 69 logements, et ce, malgré les dispositions du Règlement de zonage n° 2098 et malgré les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

Le projet déroge aux dispositions suivantes :

1. Règlement de zonage n° 2098

Art. 3.5.1 Le coefficient d'occupation du sol (COS) maximal est de 1,23 sur le lot n° 1 449 545, alors que le maximum autorisé est de 1,20 à la grille d'usage et des normes pour la zone C12-43;

Art. 3.5.1 Le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,45 sur le lot n° 1 449 545, alors que le maximum autorisé est de 0,40 à la grille d'usage et des normes pour la zone C12-43;

Art. 3.5.1 69 logements sont prévus sur le lot n° 1 449 545, alors que le maximum autorisé est de 12 logements;

Art. 3.5.1 La hauteur maximale est de 12,5 mètres sur le lot n° 1 449 545, alors que le maximum autorisé est de 12 mètres de hauteur à la grille d'usage et des normes pour la zone C12-43;

Art. 5.5.7.3 a) iii) Un muret pour le remisage à déchet d'une hauteur maximale de 1,30 mètre est prévu dans la cour avant, alors qu'un mur ou muret ne doit pas excéder quatre-vingts centimètres (80cm) de hauteur dans la cour avant;

Art. 5.6.2.2.1.1 Un ratio de maçonnerie minimal de 60% est prévu sur la façade arrière (sud) sur le lot n° 1 449 545, alors que chacun des murs d'un bâtiment d'habitation doit être constitué de maçonnerie dans une proportion minimale de quatre-vingts pour cent (80 %);

Art. 5.6.3.5 La différence entre les niveaux des planchers de rez-de-chaussée avec le bâtiment adjacent est d'au plus 1,2 mètre, alors que la différence entre des bâtiments adjacents ne peut être supérieur à un mètre (1m);

Art. 6.1.1 4) b) La distance minimale d'une ligne de terrain latérale pour les constructions souterraines non apparentes est de 0,75 mètre sur le lot n° 1 449 545, alors que le minimum autorisé est de 1,5 mètre;

Art. 6.1.6.1 Aucun espace de chargement n'est prévu sur le lot n° 1 449 545, alors qu'un espace de chargement est requis pour les bâtiments de la classe d'usages h4 ayant soixante (60) logements et plus;

Art. 6.1.7.2 Un espace prévu pour le remisage temporaire des déchets empiète dans la cour avant sur le lot n° 1 449 545, alors que cet espace doit être situé dans la cour latérale ou arrière.

Les plans en annexe au présent projet de résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durable numéro LAS-0146*, alors qu'ils doivent faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

Le tout conformément aux documents joints en annexe et aux conditions suivantes:

1. les travaux de démolition doivent respecter les normes de sécurité relatives à des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante;
2. au moins 16 cases de stationnement doivent être munies de bornes pour recharger des véhicules électriques;
3. le précâblage pour le branchement de véhicules électriques doit être prévu pour l'ensemble des cases de stationnement;
4. au moins 1 case de stationnement doit être réservée à l'autopartage;
5. au moins 70 unités de stationnement pour vélos doivent être aménagées dont minimalement 37 doivent être prévues à l'intérieur;
6. trois salles pour la gestion des déchets doivent être prévus à tous les étages;
7. deux salles réfrigérées pour le composte doivent être prévues au niveau du sous-sol;
8. les aménagements paysagers prévus doivent être réalisés tels qu'illustrés au plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution;
9. à la plantation, les arbres doivent être d'une hauteur minimale d'un virgules cinq mètre (1,5) mètre et un tronc d'un diamètre minimal de 50 millimètres;
10. un toit végétalisé doit être aménagé sur une partie du toit du bâtiment tel qu'illustré sur le plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution;
11. les solariums, les vérandas, les remises de jardins, et les abris pour spa sont interdits;

12. lors d'un chantier de construction, la balayeuse de rue doit passer à une fréquence adéquate en fonction de la nature des travaux, de manière que les rues à proximité soient propres et exemptes de substrats;
13. les activités qui nécessitent un périmètre de sécurité doivent être entourées par une clôture de sécurité solide d'une hauteur minimale d'un virgule huit (1,8) mètre et d'une hauteur maximale de deux (2) mètres.
14. une clôture de sécurité donnant sur une voie publique doit être recouverte d'un habillage durable, conçu à cette fin et maintenu en bon état jusqu'à la fin des travaux nécessitant un périmètre de sécurité.
15. l'habillage du chantier doit être conforme aux dispositions du *Règlement sur l'occupation du domaine public LAS-0060 de l'arrondissement de LaSalle*;
16. suivre les recommandations sur les mesures de protection et de préservation des arbres, tels que mentionnées dans la section 4.2 du rapport de l'ingénieur forestier joint à la présente résolution;
17. suivre les recommandations sur les mesures de protection et de préservation des arbres #11 et #12, tels que mentionnées dans la section 3.5 du rapport de l'ingénieur forestier joint à la présente résolution;
18. procéder à l'abattage des arbres #10 et #15 (nerprun cathartique), identifiés comme une espèce exotique envahissante, tel qu'indiqué dans le rapport de l'ingénieur forestier joint à la présente résolution.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot n° 1 449 545 situé au 1550, rue Lapierre.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot n° 1 449 545, la démolition du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel selon l'implantation, l'usage et les aménagements décrits dans le préambule de la présente résolution est autorisée et ce, aux conditions qui y sont aussi spécifiées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et des normes de la zone C12-43, aux articles 3.5.1, 5.5.7.3 a) iii), 5.6.2.2.1.1, 5.6.3.5, 6.1.1 4) b), 6.1.6.1, 6.1.7.2 du Règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle et à l'article 2.2 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables LAS-0146.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0146, sont approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Le lot n° 1 449 545 peut être occupé, construit et aménagé selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux de démolition autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les douze (12) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution et être complétés dans les douze (12) mois suivants l'émission du permis. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.
5. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les quarante-huit (48) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

6. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 7.
7. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

a) S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$

b) S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$

Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ANNEXES

Annexe A : Plans d'architecture et perspectives

Annexe B : Plan d'aménagement paysager

Annexe C : Rapport d'ingénieur forestier

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

8. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1255459002

CA25 20 0085

Compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 440 811,48 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003456018 visant la construction d'un bâtiment de type multifamilial mixte comprenant 151 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 451 014 (avenue Dollard).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1258403001

CA25 20 0086

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOËL

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1256456002

CA25 20 0087

Rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De déposer au conseil d'arrondissement le rapport annuel des activités du Comité de transition écologique de LaSalle pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1255459003

CA25 20 0088

Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De lever la séance à 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2025.